



# A V I S

**du 17 mai 2022**

**sur**

**le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 relatif à la composition et au fonctionnement**

- 1. de la commission consultative des étrangers;**
- 2. de la commission consultative pour travailleurs salariés;**
- 3. de la commission consultative pour travailleurs indépendants**

Par dépêche du 22 février 2022, Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Le projet en question vise à apporter plusieurs modifications au règlement grand-ducal actuellement en vigueur qui détermine l'organisation et le fonctionnement des différentes commissions intervenant en matière d'autorisations de séjour des travailleurs étrangers, ceci principalement "*pour adapter le texte à la réalité*".

Plus précisément, d'abord les dispositions réglementaires traitant de la commission consultative des étrangers sont supprimées, puisque cette commission n'existe plus depuis 2012 déjà. Ensuite, la composition de la commission consultative pour travailleurs salariés et la liste des experts pouvant être consultés par la commission consultative pour travailleurs indépendants sont adaptées pour tenir compte de la pratique et de modifications législatives ayant eu lieu dans le passé.

Étant donné que les modifications projetées, qui sont essentiellement de nature formelle, ont pour but d'adapter le texte actuellement applicable à la réalité en tenant compte de la pratique, la Chambre des fonctionnaires et employés publics n'a pas de remarques spécifiques à présenter et elle se déclare par conséquent d'accord avec le projet de règlement grand-ducal lui soumis pour avis.

Ainsi délibéré en séance plénière le 17 mai 2022.

Le Directeur,

G. TRAUFFLER

Le Président,

R. WOLFF

